



COVID-19 - Récupération des outils pédagogiques essentiels par le personnel en vue d'adapter ou de bonifier des activités pédagogiques/réaliser un suivi hebdomadaire personnalisé aux élèves pendant la période de fermeture de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

CONTEXTE

Nous comprenons que vous souhaitez récupérer **certains outils pédagogiques essentiels** en vue d'adapter ou de bonifier des activités pédagogiques, de même que pour réaliser le suivi hebdomadaire personnalisé auprès des élèves, notamment auprès des élèves vulnérables.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les directives de la santé publique concernant les mesures d'hygiène, de désinfection et de distanciation doivent être respectées en tout temps.

Quand

Semaine du 30 mars 2020

Sur rendez-vous

Les employés qui désirent récupérer **des outils pédagogiques essentiels** doivent communiquer avec leur direction d'école via courriel pour prendre rendez-vous. Les employés concernés devront, un employé à la fois, se rendre à la porte extérieure de l'établissement désignée par la direction d'école à l'heure convenue et selon les modalités établies.

Outils pédagogiques jugés essentiels :

- Ipad;
- Clés USB;
- Portable;
- Outils pédagogiques utiles pour bonifier les activités;
- Autres tels que médicaments, lunettes.

Les portables appartenant aux écoles doivent être utilisés exclusivement pour des interventions professionnelles. Ils seront à la disposition des employés spécifiquement pour la période de fermeture ou jusqu'au 19 juin. Ils seront récupérés par la suite afin de les préparer pour l'année 2020-2021.

Aucun autre objet ne peut être récupéré (plantes, travaux d'élèves à corriger, effets personnels ayant une valeur sentimentale, etc.). Ceux-ci devront demeurer dans l'établissement. Un membre du personnel qui aurait déjà en sa possession les outils jugés essentiels ci-dessus n'aurait pas à se présenter à l'école.

PROCÉDURE AVANT LA REMISE DU MATÉRIEL

Pour tous les établissements

- Les directions d'école s'occuperont de récupérer le matériel demandé au préalable et jugé essentiel.
- Le matériel sera inséré dans un sac pour chaque employé.
- L'endroit de la remise sera défini par chacune des directions et le matériel y sera déposé.
- Dès que le matériel est récupéré par l'employé, il doit quitter le terrain de l'école afin d'éviter les regroupements.

L'employé devrait s'occuper de désinfecter son portable en arrivant à la maison.

Veillez noter que ces directives ne sont pas définitives et qu'elles pourraient être modifiées ou annulées, et ce, en fonction de l'évolution des consignes de la santé publique.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.